

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.



PRIX DE L'ABONNEMENT.
 POUR LYON et le DÉPARTEMENT du RHONE:
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trim.
 25 centimes le numéro.
 Prix des Annonces: 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 24 janvier 1842.

DU DISCOURS DE M. THIERS. — DE LA QUESTION D'ORIENT.

La chambre des députés a voté à une grande majorité le premier paragraphe de l'adresse; elle a sanctionné ainsi tous les faits qui ont depuis trois années affligé profondément les amis sincères de la dignité et de la grandeur du pays. Après avoir subi les velléités guerrières de M. Thiers, la chambre s'est jetée dans les voies de la paix à tout prix tracés par M. Guizot; elle y est maintenant engagée, elle n'en sortira pas. Elle n'a fait d'ailleurs rien de plus que continuer ses précédents. En acceptant le ministère du 29 octobre, elle n'a pu se méprendre sur ses tendances; Dieu merci! M. Guizot ne les a jamais dissimulées. La paix partout et toujours, telle a été sa devise en prenant la direction des affaires étrangères. Cette chambre, docile en 1840 aux impressions de M. Thiers, l'a écouté avec curiosité dans son exposition des affaires extérieures; elle lui a prêté une attention assez soutenue, sans pourtant lui donner aucun témoignage de sympathie, et ce n'est que des bancs de la gauche que se sont produites quelques approbations.

Cependant l'ancien président du conseil ne s'est pas fait faute de précautions oratoires. Des ministres actuels il n'a parlé qu'avec grande réserve quant aux personnes, avec réserve aussi quant aux actes. Il a été exquis de politesse vis-à-vis des cabinets étrangers; tout en dévoilant leurs projets ultérieurs, il ne leur a pas ménagé l'encens. Ainsi, d'après M. Thiers, la politique russe est conduite avec une résolution inflexible et une admirable sagacité, les intérêts de l'Autriche sont dirigés avec une habileté excessive; s'il n'a pas de nouveau élevé la voix pour louer les hommes d'état de la Grande-Bretagne, on peut dire que c'est parce qu'il est encore meurtri de sa chute ministérielle qui a été amenée par leurs instigations.

Autant qu'il l'a pu, M. Thiers s'est donc montré homme de bonne compagnie, ayant son vernis aristocratique, et sachant, quoique parvenu, prendre les grands airs des gens bien nés. La chambre n'a pas saisi toutes les finesses de sa parole; elle a toujours vu en lui, à ce qu'il paraît, le ministre brouillon qui a failli un instant mettre l'Europe en feu et troubler la douce quiétude de notre nouvelle cour, de nos loups-cerviers et de nos grands propriétaires.

Ainsi que nous l'avons souvent répété, M. Thiers est parfaitement satisfait de la manière dont les affaires ont été conduites à l'intérieur. Ce qui le prouve, c'est le soin qu'il a mis à dire que, s'il est dans l'opposition, il faut l'attribuer aux obstacles qu'il a rencontrés dans l'accomplissement de ses idées sur la politique extérieure; voici d'ailleurs ses paroles :

« Il me fallait cette conviction que, si nous ne savons pas montrer un jour la grande France d'autrefois devant le projet tacite de nous amoindrir, de nous annuler, nous étions descendus, comme tant d'états de l'Europe le sont en ce moment, après avoir jeté un immense éclat, il m'a fallu cette conviction profonde pour me séparer tant de fois du gouvernement; c'est ce qui m'a décidé à la tâche très-pénible, avec mes convictions, d'être d'une manière permanente, depuis quatre ans, dans l'opposition. Non, je le dis franchement, toutes mes opinions, et les gens qui me connaissent le savent bien, ne me portent pas à l'opposition. »

Si M. Thiers avait quelque repentir d'avoir coopéré aux lois d'intimidation qui pèsent sur nous, il ne déploierait pas si amèrement sa séparation d'avec le gouvernement; il serait dans les rangs de l'opposition, non-seulement pour maintenir autant que possible, dans certaines limites, les mauvaises tendances de notre politique extérieure, mais encore pour empêcher de nouvelles déviations dans le droit commun.

M. Thiers ne veut rien apprendre dans le sens de la liberté. Cependant ses passages fréquents des bancs de l'opposition au banc ministériel auraient dû lui démontrer que notre faiblesse vis-à-vis de l'étranger résulte surtout de notre situation intérieure; qu'il y a entre l'état des esprits au dedans et l'action du pouvoir au dehors une connexité profonde.

M. Thiers a été blessé des prétentions de l'étranger; il a reconnu que toutes les grandes puissances d'Europe, sans une seule exception, étaient toujours d'accord pour nous accabler. Croit-il qu'à la cour il ait été le seul qui ait eu cette perception des faits? croit-il, par hasard, que le roi ne sache pas comme lui que nous avons cédé où nous avions intérêt à montrer de la vigueur? croit-il qu'il n'ait pas eu ses velléités belliqueuses? Qui l'a arrêté? l'avènement du 29 octobre l'explique clairement.

En entrant au pouvoir, M. Guizot a dit positivement qu'il se donnait pour mission de mettre un frein aux passions révolutionnaires et qu'il craignait plus le dedans que le dehors. Mais si on craint plus le dedans que le dehors, on ne peut l'attribuer qu'aux lois funestes qui garrottent la pensée, qui la refoulent impitoyablement, et aux excessives rigueurs déployées depuis plusieurs années, nous ne dirons pas contre l'esprit de révolte, mais contre toutes les tendances progressives. Qui a amené les premières dissidences entre le pouvoir et le pays? c'est la question extérieure.

La gauche s'est séparée des Tuileries par rapport à l'Italie, à l'Espagne et à la Pologne. Alors on craignait plus le dehors que le dedans. Qu'a-t-on fait? on a comprimé le dedans, mais sans calmer les susceptibilités étrangères.

Rien n'a marché de ce côté, et c'est M. Thiers, dans son discours tant soit peu diffus, mais toutefois plein d'observations judicieuses, qui nous en apporte la preuve.

Il n'a donc pas vu que depuis 1830 nous avons été joués par la diplomatie étrangère, que le gouvernement s'est bercé d'une illusion qu'on a sans cesse caressée pour amener son affaiblissement et plus tard le perdre?

Ce qui faisait sa force, c'était l'appui national; sous prétexte d'ordre européen, on l'a amené à se mettre en désaccord avec la nation, on l'a poussé à une lutte violente à l'intérieur, et on en a suivi les diverses phrases avec attention. On a bien compris que le résultat serait l'impopularité, et que cette impopularité serait aussi l'impuissance dans les affaires extérieures.

Cette explication de nos embarras politiques est vraie et irréfutable. Beaucoup le pensent et le disent; d'autres aussi le pensent et le cachent avec soin. La conséquence à en tirer est donc celle-ci: que le premier point à traiter pour un ministre jaloux de la grandeur de la France, c'est la situation intérieure, et qu'il faut avant tout s'occuper de l'améliorer. C'est pour cela qu'en 1840, lorsque M. Thiers menaçait l'étranger, nous lui répétions: Faites donc une loi électorale nouvelle; rendez donc à la presse sa liberté. Vous armez des soldats, vous enrôlez des marins, mais vous oubliez l'organisation de nos gardes civiques. Vous voulez combattre l'Europe au besoin, mais vous ne vous mettez pas en garde contre la trahison, vous n'appellez pas à vous les patriotes. Vos agents, pour la plupart, sont déconsidérés, usés, et pourtant vous les gardez. Comment voulez-vous que le peuple suive des gens suspects et toujours prêts à la trahison?

Nos observations étaient empreintes de justesse. Quelle a été la conduite de M. Thiers? Il a enterré la proposition de M. de Remilly sur la réforme. Cela répond à tout et prouve qu'il voulait, dans le cas de guerre, le silence au dedans, c'est-à-dire la servitude; en suivant la voie dans laquelle il s'engageait, on y arrivait. La presse opposante a gardé alors une déplorable réserve; tacitement elle a semblé prêter la main à ses combinaisons, et elle a ainsi pu servir à nourrir une fatale erreur.

Depuis l'avènement du 29 octobre, les illusions et les erreurs de M. Thiers auraient dû se rectifier, et, s'il les entretient, c'est qu'évidemment il est préoccupé bien plus de sa rentrée au pouvoir que des intérêts généraux du pays.

M. Thiers, pour persister à faire de l'opposition, n'en est pas pour cela à nos yeux plus rassurant pour notre liberté; c'est un fait qu'il est bon de constater au moment où il vient de nouveau d'expliquer son opinion sur la question d'Orient.

Les prétentions fiscales de M. Humann se sont de nouveau révélées dans son discours sur le deuxième paragraphe de l'adresse; il a méconnu complètement le principe qui nous gouverne en matière d'impôt, à savoir que l'impôt doit être consenti librement; qu'il n'appartient en aucune manière au gouvernement d'en modifier les bases, ni de changer les usages reçus pour son établissement et sa perception.

Otez cette nécessité pour le gouvernement de se soumettre au libre consentement de l'impôt et aux conditions qui en découlent, et M. Humann est dans le vrai, et les communes qui ont résisté à ses circulaires ministérielles sont coupables de résistance à la loi et doivent être blâmées; mais elles n'ont pas dépassé les limites légales dans leurs observations, et non-seulement elles ont, pour se justifier au besoin, des textes, mais même les principes fondamentaux de notre droit public en matière de finances.

M. le ministre des finances ne veut pas de l'intervention des conseils municipaux pour le recensement des objets à imposer. C'est absolument comme s'il ne voulait pas du vote de la chambre des députés pour établir l'impôt et pour régler le budget.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 20 janvier 1842.

Présidence de M. Reyre, premier adjoint.

Présentation d'un traité portant vente à M. T... de la mitoyenneté d'un mur faisant façade sur la rue de la Martinière. — Discussion et décision sur le budget prévisionnel présenté pour l'exercice de 1842 par l'administration de l'Antiquaille. — Rapport sur le traité pour l'acquisition, au nom de la ville, de la maison Clayette, sise à l'extrémité orientale du cours Napoléon.

Présents: MM. Arnaud.—Brossette, Bodin.—Chinard, Capelin, Couderc.—Dubost, Dolbeau, Durand, Dupasquier.—Falconnet, Faure—Pecllet.—Guerre, Gauthier, Guérin—Philippon.—Martin (C.), Mermet, Martin (P.-P.), Malmazet.—Nepple.—Pons.—Seriziat—Carrichon, Seriziat.—Vachon—Imbert, Vauxonne (de).—Barrillon.

La séance est ouverte à six heures et demie. M. REYRE: Un motif douloureux prive M. le maire de l'honneur de présider aujourd'hui les travaux du conseil. En m'invitant à le remplacer au fauteuil, M. le maire m'a chargé de vous faire agréer ses excuses pour son absence forcée.

LE CONSEIL décide qu'il sera fait mention dans le procès-verbal de la communication que vient de faire M. Reyre.

LE PROCÈS-VERBAL de la séance du 13 janvier est lu et adopté.

M. LE MAIRE présente au conseil les excuses de MM. Bergier et Guinet, qu'un voyage empêchera pendant quelque temps de participer aux travaux du conseil.

LE CONSEIL décide qu'il sera fait mention de cette communication dans le procès-verbal de la séance de ce jour.

M. LE MAIRE lit un rapport proposant de donner main-levée d'une hypothèque inscrite au profit de la ville sur une parcelle de terrains communaux de Perrache vendus entre-temps à MM. R... et P... Le prix de cette vente a été payé; dès lors l'hypothèque dont s'agit devient sans utilité pour les intérêts de la ville.

LE CONSEIL approuve.

M. LE MAIRE lit un rapport présentant à la sanction du conseil un traité conclu au nom de la ville avec M. Thiers pour vente à ce dernier, moyennant le prix de 4,100 fr., de la mitoyenneté d'un mur faisant partie d'un

CHRONIQUE THÉÂTRALE.

Depuis longtemps, un besoin de nouveautés spirituelles et amusantes se faisait vivement sentir au théâtre des Célestins, qui semble se lasser déjà de ne vivre que de pîlules, et c'est à Mon Ami Pierrot que l'on a eu recours, ainsi qu'à un certain Tailleur de la Cité et aux Pupilles de la Garde.

Or, mon ami Pierrot n'est autre chose qu'un modeste expéditionnaire qui prête non-seulement sa plume et sa batarde à son sous-chef, mais encore sa chambre à un de ses amis qui doit conduire une femme mariée au bal masqué, plus un cabinet à une autre femme également mariée, laquelle est à la recherche d'un de ses amants qui la trahit. Les deux époux malheureux finissent bientôt par s'apercevoir que leurs épouses ne sont point au domicile conjugal, et c'est au tranquille expéditionnaire qu'ils viennent demander raison de la conduite légèrement risquée de leurs femmes. Or, l'expéditionnaire possède aussi une amie de cœur, Thérèse, véritable lionne prête à arracher les yeux aux deux intrigantes qui, sans sa permission, ont pris possession du domicile de son vieil amant. Douleur, embarras, vives altercations, tapage infernal, véritable tohu-bohu de femmes prises au piège, de maris pris pour dupes, de Thérèse prise pour une femme qui ne sait pas vivre, de l'expéditionnaire pris par tous pour un homme sans principes et sans mœurs, lui, la bonté et la vertu en une seule personne, à douze cents francs d'appointements! Mais ce n'est point encore assez que ces simples tribulations; il lui reste à endosser, bien à regret vraiment, un habit charmant de Pierrot, et cela pour aller chercher au bal masqué une femme légère que son mari prétend tuer. En costume de Pierrot, le pauvre expéditionnaire est fort remarquable, il est vrai, comme caricature; mais il sue sang et eau sous cette misérable souquenille. On ne dérange pas d'une façon plus terrible et plus excentrique l'existence calme et placide d'un célibataire rangé et inoffensif. Heureusement pour lui que les deux femmes auxquelles il a prêté sa chambre sont pleines d'esprit et assez droites pour regagner les bonnes grâces de leurs maris, lesquels, satisfaits des explications de leurs épouses, finissent par demander pardon à l'expéditionnaire de l'avoir ainsi long-temps arraché à ses paisibles habitudes. M. Ambroise est d'un excellent comique dans ce rôle de Pierrot, et la pièce, tout invraisemblable qu'elle est, est fort gaie et fort amusante.

Pauvre Pierrot, toi qui prêtes ta chambre à des femmes de mœurs hardies, ta plus belle écriture à ton sous-chef, voire ta personne à une souquenille de mascarade, tu aurais bien dû prêter l'autre jour quelques

hectolitres de charbon au directeur aux abois. Le public, venu pour la représentation du *Brasseur de Preston*, n'aurait point été exposé à subir, dans la salle du Grand-Théâtre, une température capable d'enrhumer un bœuf, et le régisseur n'aurait point été forcé, par ordre du commissaire de police, de faire cette annonce, unique dans les fastes du théâtre: « Messieurs, comme nous manquons de charbon, les artistes se refusent à jouer, et la représentation de ce soir ne peut avoir lieu. » C'est le cas de dire que le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Revenons donc à nos vaudevilles. *Le Tailleur de la Cité* a des prétentions au drame, à la comédie, à la gaité, à l'esprit même: malheureusement, bâtarde de naissance, il appartient aussi à cette race bâtarde de pièces qui ne sont ni comédies, ni drames, ni vaudevilles, mais un certain je ne sais quoi assaisonné de paroles triviales, de couplets et d'une foule d'autres choses toutes fort soporifiques. Un certain lord Clarendon, avant de partir pour les Grandes-Indes, a exposé tout simplement deux de ses enfants illégitimes. L'un devient tailleur, l'autre grand seigneur. Il s'agit de reconnaître ces deux enfants, fort peu intéressants de leur naturel. Le grand seigneur hérite de la fortune de lord Clarendon, et le tailleur consent à retourner à ses habits et à ses pratiques. Vous voyez bien que cette intrigue est vieille d'un siècle, et comme les auteurs n'ont rien fait pour la rajeunir, elle a paru longue et ennuyeuse. M. Barqui a joué avec esprit le rôle du tailleur.

Il y a dans les théâtres de Paris cent vaudevilles mille fois plus spirituels et plus amusants; mais ces messieurs les régisseurs des Célestins semblent prendre plaisir à ramasser précieusement la plupart des vaudevilles qui tombent. Si *le Tailleur de la Cité* n'est point tombé à Paris, ce n'est vraiment pas sa faute. Il avait en lui tout ce qu'il fallait pour cela.

Les Pupilles de la Garde ont au moins pour eux le mouvement, la jeunesse et le nom de l'empereur qui les protège. Ces pupilles ne sont autres que les enfants des soldats de la vieille garde, dont Napoléon avait entouré le roi de Rome. Ces pupilles sont commandées par un vieux grognard, sous la figure de M. Ambroise, et manœuvrent avec beaucoup de précision. M^{lle} Minié, en sergent, a beaucoup d'entrain et de bonne humeur. A travers toutes les évolutions des pupilles circule une intrigue assez romanesque et quelque peu froide. Il y a là un Anglais auquel on propose, comme problème culinaire, de faire un poulet à la marenço sans poulet. L'Anglais prend tout simplement un perroquet et sert chaud. J'aurais préféré qu'on lui proposât de chauffer une salle de spectacle sans bois ni charbon; car il paraît que la solution de ce problème n'est point encore donnée.

Que vous dire du répertoire du Grand-Théâtre, sinon qu'il est inva-riablement le même depuis bientôt cinq mois? On avait parlé de montre *le Guittarero*, *Zanetta*, *Richard Cœur-de-Lion*, et beaucoup d'autres nouveautés qui pourraient remplacer avantageusement *le Brasseur de Preston*, *le Postillon de Longjumeau* et *le Châlet*, pièces stéréotypées sur l'affiche, et qui ont le grand mérite de n'attirer personne. On promet *la Favorite*, opéra mort-né d'avance par la manière fâcheuse dont il est monté. Quant à la comédie, elle va donner signe de vie: *La Chaine* doit être jouée cette semaine au bénéfice de M^{me} Beauzeville.

Les bals par souscription n'attirent personne au Grand-Théâtre, malgré l'excellence de l'orchestre conduit par MM. Noblecourt et Cherblanc.

M. Rozet, second chef d'orchestre du Grand-Théâtre, vient d'obtenir un fort beau succès par la création d'un *conservatoire lyrique*. Le premier concert, donné dimanche au théâtre de la galerie de l'Argue, a présenté d'heureux résultats. Il y a là quelques belles voix qui disent le grand opéra avec beaucoup de goût et une excellente méthode. La réunion était nombreuse et a applaudi vivement plusieurs morceaux chantés avec verve et ensemble.

Au train dont vont les choses théâtrales en notre bonne ville, vous devez comprendre l'embarras où se trouve le feuilletoniste de remplir, chaque semaine, trois ou quatre colonnes de faits dramatiques, à moins qu'il ne lui prenne fantaisie de vous tenir au courant de l'état exact du gosier de M. un tel ou de M^{me} une telle. Mais ce sont choses fort peu amusantes de leur nature. L'art n'a pas grand-chose à gagner dans pareille affaire. Les artistes, que vous connaissez tous, n'ont pas fait un pas depuis six mois; ils ne chantent ni mieux ni plus mal que par le passé *Robert*, *les Huguenots* et *la Juive*. Leur méthode, pas plus que le public, ne s'est renouvelée. M^{me} une telle fait toujours sa cour au parti. M. un tel chante toujours un peu pour les contrôleurs et pour les gens qui se promènent sous le péristyle; la jeune dugazon a toujours l'œil aux premières galeries; l'ingénue est toujours fort préoccupée de savoir si l'on admire son frais costume; les choristes sont toujours sur le point d'accoucher d'un bon mot; le corps de ballet tourne toujours de plus en plus à la momie égyptienne; les danseurs nobles prennent toujours leur art au sérieux; la première danseuse regarde toujours la pointe de ses pieds et un peu la fosse aux lions; MM. les abonnés se plaignent toujours de ce que la direction ne leur donne pas dix grands opéras par semaine, et les billets de faveur se battent toujours les flancs pour faire de l'enthousiasme et pour se persuader que tout est pour le mieux dans le plus ennuyeux des théâtres.

immeuble dont cedit sieur est propriétaire. Le mur dont s'agit fait façade sur la rue de la Martinière. Cette acquisition a été sollicitée par M. Thiers dans le but de pratiquer dans ce mur des ouvertures qui donnent de l'air et de la lumière à cette partie de sa maison. Mais comme cette même partie est assujettie à reculement par les prescriptions du plan général de la ville, le traité a eu soin de stipuler que les encadrements de ces ouvertures seraient en bois, et que la ville conserverait d'ailleurs tous ses droits.

LE CONSEIL renvoie ce rapport à l'examen de son comité des intérêts publics.

M. LE MAIRE lit un rapport par lequel il demande d'être autorisé à poursuivre contre M. Voyant, fermier du curage des fossés d'aisance des immeubles communaux, la résiliation, pour cause d'infraction, du traité par suite duquel cedit sieur est chargé de ce service, et, en même temps, l'autorisation de mettre en adjudication, à la folle enchère dudit sieur Voyant, le service à faire jusqu'à l'expiration du traité.

Le rapport expose les motifs qui justifient l'instance qu'il propose d'élever, et corrobore ces motifs par des preuves écrites.

LE CONSEIL accorde l'autorisation demandée.

M. LE MAIRE lit un rapport présentant à la sanction du conseil les budgets prévisionnels pour l'année 1842 proposés :

- 1° Par la caisse des retraites des employés de la mairie ;
- 2° Par la caisse des retraites des employés de l'octroi ;
- 3° Par le conseil d'administration de l'école la Martinière ;
- 4° Par l'institution du major-général Martin, pour libération des prisonniers pour dettes ;
- 5° Par la fondation Grogard ;
- 6° Par le conseil d'administration de l'institution de Nuzières.

M. GUERRE : Si la discussion s'ouvrait immédiatement sur les budgets qui viennent d'être présentés, je demanderais la parole.

M. LE MAIRE : Il n'est pas dans les usages du conseil de discuter sur les pièces de comptabilité au moment même de leur présentation. Ces pièces sont ordinairement renvoyées à l'examen du comité des finances. J'ai l'honneur de proposer au conseil de prononcer ce renvoi ; et, puisque M. Guerre a des observations à présenter sur les budgets dont s'agit, je propose d'inviter M. Guerre à participer, pour cet examen, aux travaux du comité des finances.

LE CONSEIL approuve la double proposition de M. le maire.

M. DUPASQUIER, au nom d'une commission spéciale, lit un rapport proposant d'approuver le bail conclu par M. le maire avec M. Pannetier, pour location, moyennant le prix annuel de 5,000 f., d'un magasin au rez-de-chaussée et d'un appartement à l'entresol du palais Saint-Pierre, à l'angle de la rue Saint-Pierre et de la place des Terreaux.

La commission a fait des investigations qui lui ont donné la preuve que les conditions et le prix mentionnés dans le bail consenti par M. le maire sont de tous points convenables. Elle propose, en conséquence, d'en voter l'approbation.

LE CONSEIL adopte les conclusions de ce rapport.

M. LE MAIRE fait un rapport proposant de donner un nom à la place qui fait suite à la rue du Commerce.

LE CONSEIL renvoie cette proposition à l'examen de son comité des intérêts publics.

L'ORDRE DU JOUR appelle la discussion sur le budget prévisionnel pour 1842 présenté par le conseil d'administration de l'hospice de l'Antiquaille.

LE CONSEIL, après une discussion pendant laquelle MM. Vachon-Imbert, de Vanxonne, Pons, Capelin, Mermet, Barrillon, Seriziat, Gantier, Guerre, C. Martin, Chinard et Falconnet prennent successivement la parole, adopte une délibération exprimant l'avis que le budget présenté par l'administration de l'hospice de l'Antiquaille pour l'exercice de 1842 doit être approuvé sous les réserves et modifications suivantes : la subvention communale, portée en ce budget pour 76,000 f., sera seulement de 60,000 f. ; le crédit de 93,000 fr. porté audit budget sera admis à titre provisoire, et sous réserve expresse que la dépense à laquelle ce crédit a pour objet de pourvoir sera effectuée seulement après que le conseil municipal aura approuvé, par une délibération spéciale, le motif et le but de ce crédit.

M. DUBOST, au nom d'une commission spéciale, lit un rapport sur un traité par lequel M. le maire a acquis au nom de la ville un immeuble situé sur le cours Napoléon et destiné à être démolé pour débarrasser la voie publique.

Cet immeuble appartient au sieur Clayette : la propriété en est cédée à la ville moyennant le prix de 28,000 fr. La commission a reconnu que ce prix, et les conditions qui l'accompagnent, sont de tous points convenables ; elle propose en conséquence d'approuver le traité.

PLUSIEURS MEMBRES demandent que la discussion sur ce rapport soit ajournée à la prochaine séance.

LE CONSEIL prononce cet ajournement.

LA SÉANCE est levée à neuf heures et demie.

Paris, le 22 janvier 1842.

(Correspondance particulière du Censeur.)

On a dit plusieurs fois déjà que, sous le masque d'une cérémonie religieuse, le voyage à Londres du roi de Prusse cachait une cause toute politique. Il était facile, en effet, de prévoir que le cabinet anglais ne laisserait pas échapper une aussi belle occasion de resserrer encore les liens qui unissent ces deux puissances. Le *Morning-Herald* s'explique sur cet objet d'une manière beaucoup plus catégorique que tous les autres journaux ne l'ont fait jusqu'ici. Nous y lisons les lignes suivantes :

« Il est extrêmement désirable de resserrer notre alliance avec la Prusse ; cette alliance nous serait fort utile dans le cas d'une guerre avec la France. La Prusse peut aller de pair, sous le rapport militaire, avec cette nation. En outre, il convient à l'Angleterre de se lier étroitement avec la Prusse contre l'influence croissante de la cour de Rome. Nos hommes d'état ne peuvent donc faire trop d'efforts pour opérer entre les deux pays un rapprochement intime et durable. »

Tous les journaux ont annoncé, il y a quelques jours, que M. Théophile Gauthier, l'un des rédacteurs de la *Presse*, venait d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. Mercredi au soir, le nouveau chevalier avait voulu se montrer au Théâtre-Français avec sa décoration ; il a été tellement hué qu'il a dû mettre son ruban dans sa poche.

Voilà pourtant à quels hommes on donne aujourd'hui ces distinctions dont on se montre si parcimonieux lorsqu'il s'agit de récompenser la bravoure de nos soldats.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 21 janvier.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du § 3, ainsi conçu : « § 3. Parmi les services auxquels la chambre doit pourvoir, il n'en est pas de plus digne de son intérêt que l'exécution des différentes voies de communications. Les dépenses que ces travaux exigent sont des avances qui rentrent au trésor par toutes les sources des revenus publics. Le projet de loi qui nous sera présenté pour établir les lignes principales d'un grand système de chemin de fer sera l'objet de notre examen le plus attentif. » — Adopté.

« § 4. Pendant que le gouvernement de Votre Majesté crée à l'intérieur pour notre agriculture et notre industrie des moyens d'échange rapides et faciles, il s'occupe d'étendre nos relations commerciales et d'ouvrir aux produits de notre sol et de nos arts de nouveaux débouchés. La prudence avec laquelle il doit suivre les négociations entamées par vos ordres nous répond que la production nationale conservera la protection qui lui est due. »

M. LE PRÉSIDENT : Une disposition additionnelle a été proposée par M. Billault en ces termes :

« Elle nous répond aussi que, dans les arrangements relatifs à la répression d'un trafic coupable, votre gouvernement voudra soigneusement mettre à l'abri de toute atteinte les légitimes intérêts de notre commerce maritime et la complète indépendance de notre pavillon. »

M. GALOS proteste contre la politique qui serait exclusive des traités de commerce.

Quant à moi, dit-il, je crois qu'une négociation utile peut avoir lieu avec la Belgique. Il faut pour cela que nous soyons attentifs à exiger des compensations en retour de ce que nous aurons accordé.

Ces compensations seront importantes si, comme je crois le savoir, la Belgique se propose de réduire son droit d'accise, son droit sur les vins de 50 0/0, et si la Belgique fait disparaître la contrefaçon, abus monstrueux qui en ce moment nous enlève pour trois millions de produits par année.

J'insiste pour que le gouvernement suive avec activité et énergie les négociations entamées avec la Belgique.

M. BENOIT se prononce contre des concessions qui, dit-il, porteraient une atteinte funeste à nos établissements industriels, et combat le projet de traité avec la Belgique.

Ce traité signé, dit-il, nos forges seraient aussitôt arrêtées dans leurs progrès. Nous ne pouvions, quant à présent, soutenir la concurrence ni avec la Belgique ni avec l'Angleterre.

M. GRANDIN : Messieurs, les commerçants sont divisés en deux grandes classes principales : les négociants des ports et les industriels. Vous avez vu l'an dernier comment les négociants des ports se sont gendarmés au sujet du traité avec la Hollande. Nous autres industriels, nous les avons soutenus, et pourtant notre intérêt y était contraire.

Vous voyez, d'après le discours de l'honorable préopinant, comment ces messieurs sont reconnaissants. Aujourd'hui le gouvernement est d'accord avec ces messieurs des ports, et il faut avouer qu'il a marché à son but avec beaucoup d'habileté.

M. GUIZOT, de sa place : Je l'ai dit dans une autre enceinte. J'ai dit que de grands intérêts étaient en présence : l'intérêt du producteur qui a droit de souhaiter des débouchés nouveaux, l'intérêt du consommateur qui a droit de vouloir payer les objets au moindre prix possible, enfin l'intérêt de l'état comme corps politique et influent en Europe. Il faut provoquer là-dessus les études de tout le monde. Le gouvernement comprend la gravité et la complication de la question. Il trouve juste, naturel que tous les intérêts s'expliquent. Après les avoir tous écoutés, consultés, pesés, le gouvernement prendra la résolution qui lui paraîtra la plus conforme à l'intérêt général du pays, et les chambres seront juges de la résolution qu'il aura prise.

Le § 4 de la commission est mis aux voix et adopté à l'unanimité. (Rire général.)

La disposition additionnelle proposée par M. Billault sera mise en délibération demain.

La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 22 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'adresse. A la fin de la séance d'hier, la chambre a voté le § 4.

M. BILLAULT propose d'ajouter à ce paragraphe un second paragraphe ainsi conçu :

« Elle (la prudence du gouvernement) nous répond aussi que, dans les arrangements relatifs à la répression d'un trafic coupable, votre gouvernement voudra soigneusement mettre à l'abri de toute atteinte les légitimes intérêts de notre commerce maritime et la complète indépendance de notre pavillon. »

M. Billault a la parole pour développer son amendement.

L'orateur, après avoir annoncé qu'il donnera à son amendement des développements tels que le sens en sera très-clair et très-précis, aborde l'histoire du droit de visite.

Le droit de visite, dit-il, a été depuis bien des siècles, je ne dirai pas l'ambition unique, car elle en a beaucoup d'autres, mais une des ambitions de l'Angleterre.

M. Billault examine le prétexte que l'Angleterre a saisi pour remettre en avant la magnifique spéculation politique qui doit aboutir au droit de visite.

L'Angleterre, dit-il, procède avec une habileté admirable, jusqu'au jour où elle a tellement engagé ses adversaires dans ses liens qu'il leur est impossible de s'en délivrer. C'est au nom de l'humanité qu'elle s'est adressée aux puissances pour obtenir cette féodalité maritime qui a été son rêve de tous les temps. Elle a caché ses projets sous des motifs sacrés ; elle a dit qu'elle n'avait en vue que la répression de la traite des nègres.

M. Billault rappelle que Napoléon s'est constamment refusé à ce qu'on demande aujourd'hui. Il cite un décret dans lequel il déclare que tout bâtiment qui se soumettra au droit de visite sera dénationalisé ; il rappelle ensuite que la Restauration elle-même s'est refusée aux prétentions de l'Angleterre. Ce refus, ces obstacles ne l'ont pas découragé ; elle s'est adressée au cabinet et elle en a obtenu un droit qui lui avait toujours été refusé avant lui.

M. Billault cite l'exemple des Etats-Unis qui ont formellement refusé à l'Angleterre l'exercice d'un droit qui n'est praticable qu'en temps de guerre ; il engage notre gouvernement à ne se prater ni moins ferme ni moins national que le gouvernement américain. Il donne ensuite à entendre que la concession du droit de visite pourrait bien avoir été le prix de la rentrée de la France dans le concert européen. (Murmures aux centres.)

Pour justifier le droit de visite, on dit qu'il sera réciproque. Je le veux bien, dit M. Billault ; mais l'usage amène l'abus, et, s'il y a abus, que ferez-vous ? Vous réclamez une réparation, mais alors il y aura conflit.

Après avoir fait l'histoire de la négociation, M. Billault en examine la valeur ; il en montre les inconvénients ; il prouve que la doctrine du droit de visite porte au droit maritime et à la liberté des mers une atteinte profonde. L'Angleterre exercera sa croisière partout, la France nulle part. L'Angleterre se fera la grande policière des mers ; elle asservira à ses lois toutes les marines du monde, si la France, dont la destinée est d'être à la tête des marines de second ordre, ne met obstacle à ses projets.

Il ne faut pas sacrifier ainsi, s'écrie M. Billault, à je ne sais quelle condescendance envers l'Angleterre et votre avenir maritime et celui des nations avec lesquelles vous êtes appelés à marcher.

L'orateur soutient que l'exercice du droit de visite découragera nos matelots. (Dénégations aux centres. — A gauche : Si ! si !)

Croyez-vous que lorsque vous aurez habité votre marine marchande à attendre le coup de canon de l'étranger pour se laisser visiter, vos matelots, le jour où la guerre éclatera, éprouveront encore les mêmes sentiments et la même ardeur ?

L'orateur soutient encore que le droit de visite portera une grave atteinte à nos intérêts commerciaux. Le croiseur anglais est juge provisoire de la question des arrêts ; il peut arrêter un vaisseau, sauf à le faire juger ; mais après jugement et acquittement, le navire n'en aura pas moins été arrêté, l'équipage retenu et la cargaison perdue, puisqu'elle ne sera pas arrivée à temps à sa destination. Dans ce cas, il n'y aura même pas lieu à dommages-intérêts, parce qu'il y aura eu présomption de traite.

M. BILLAULT se résume et dit que les motifs du droit de visite sont attentatoires à notre considération et à nos intérêts maritimes, et il supplie la chambre d'adopter son amendement pour arrêter, s'il en est temps encore, la ratification d'un traité désastreux pour la France. (Nombreuses adhésions à gauche.)

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères, retrace en peu de mots l'histoire des négociations de 1831 et 1833, relatives au droit de visite ; il prétend que toutes les petites puissances maritimes ont adhéré aux traités conclus à cette époque, parce qu'ils leur garantissaient la réciprocité. (Murmures à gauche.)

Une voix : Mais cette réciprocité est un droit illusoire ; les petites puissances ne seront jamais assez fortes pour en user quand on ne voudra pas qu'elles en usent.

M. GUIZOT trouve les principes des traités de 1831 et de 1833 très-louables ; il prie la chambre d'écarter de la question tout ce qui se rattache aux droits des neutres. (M. Thiers demande la parole.)

M. Guizot soutient que le droit de visite est sans danger, attendu qu'il ne pourra jamais s'exercer que par des bâtiments munis d'une autorisation spéciale du gouvernement français. C'est là, dit-il, une garantie rassurante ; car, si jamais le gouvernement s'apercevait qu'on abuse du droit de visite, il refuserait le mandat portant autorisation.

Une voix : Mais alors limitez le nombre des mandats.

M. Guizot voit encore une garantie dans la nationalité de la juridiction,

qui non-seulement prononce sur la responsabilité, mais encore sur les dommages-intérêts, s'il y a lieu. Si le bâtiment exploré est reconnu avoir été arrêté sans motif légitime, la juridiction nationale a le droit d'imposer au gouvernement du capteur une indemnité au profit du bâtiment saisi.

Une voix : Et si le gouvernement condamné ne veut pas payer ?

M. GUIZOT : Voilà des garanties, messieurs ; il n'est pas possible d'en introduire de plus efficaces dans une convention de cette nature. Telle a été, en fait, l'efficacité de ces garanties que, dans l'espace de dix ans, il n'y a eu qu'une réclamation.

M. Guizot donne le chiffre des croiseurs commandés depuis dix ans par les deux gouvernements ; il y a eu 124 croiseurs anglais et 105 croiseurs français. La différence n'est pas tellement grande que des hommes sérieux puissent en tenir compte.

M. le ministre ajoute que toutes les garanties des anciennes conventions sont reproduites dans la convention nouvelle. Il assure que des garanties plus positives encore ont été stipulées dans le nouveau traité ; il donne quelques explications sur ce point.

M. ESTANGELIN adresse à l'orateur une question qui est couverte par les murmures des centres.

Le but du nouveau traité, continue M. Guizot, a donc été de réprimer efficacement, de supprimer, si cela est possible, la traite des nègres. Des intérêts égoïstes, des intérêts personnels ne sont pas entrés dans les vues d'un gouvernement qui a fait tant de sacrifices pour abolir un commerce infâme. (Applaudissements aux centres. — Murmures à gauche.) S'il y a un pays dans lequel ce que je dis là ne doive pas être contesté, c'est le nôtre. Vous qui avez fait tant de grandes choses depuis cinquante ans, ne contestez pas à d'autres le mérite de vues généreuses. Au-dessus de l'intérêt personnel, au-dessus de l'égoïsme national, il y a des sentiments nobles et élevés qu'il faut respecter parce qu'ils honorent l'humanité.

Une voix : Mais il ne s'agit pas ici de l'abolition de l'esclavage ; il s'agit du droit de visite.

M. GUIZOT : Pensez à ce que vous faites et ne renoncez pas à ce que vous avez entrepris. L'expérience qui nous donne la sagesse ne doit pas nous donner le découragement. Ce serait un malheur qu'on s'arrêtât dans l'œuvre glorieuse qu'on a commencée. (Applaudissements aux centres.)

M. DUPIN : Ne laissons pas dénaturer la question. Personne ici n'est partisan de l'esclavage. Si nous discutons, ce n'est pas sur le but, mais sur les moyens. La question n'est pas sur les traités de 1831 et de 1833, la question est de savoir si, en 1841, on s'est borné à renouveler ces traités ou si on y a apporté des extensions dangereuses pour l'avenir.

S'il ne s'agit que de renouveler les conventions de 1831 et de 1833, dit l'orateur, je m'étonne qu'on ait refusé de communiquer à la commission le nouveau traité. Ce refus a éveillé des défiances bien légitimes ; en présence de ce refus, il est naturel que la chambre hésite, et, pour moi, compte, j'hésite. (Sensation.)

Il est quatre heures, la séance continue.

Dans l'audience du 3 janvier, le président des sessions de Middlesex a condamné en termes énergiques le système cellulaire.

Les autorités de l'île de Jersey, a-t-il dit, ont été obligées d'y renoncer, à cause des effets terribles qu'il produisait sur les prisonniers : il les rendait fous ou idiots.

Depuis quelques jours, les neiges qui sont tombées retardent l'arrivée des courriers de plusieurs heures. Le *Censeur* est le seul journal de Lyon qui ait continué à donner les débats des chambres d'une manière complète un jour avant les journaux de Paris. Cela explique pourquoi le *Censeur* paraît un peu tard.

Chronique.

LYON.

Le temps, humide depuis quelques jours, a déjà causé de nombreuses maladies dans notre ville. Pour le moment, peu de personnes à Lyon jouissent d'une santé parfaite, et une remarque généralement faite, c'est que les tables de mortalité s'accroissent d'une manière sensible. Il faut espérer que ce temps si défavorable, et dont l'influence se fait si tristement sentir sur la santé publique, cessera bientôt.

Un épiciers de la rue des Capucins revenait mercredi au soir du faubourg de Serin où il a un petit magasin de vins, lorsque, arrivé à l'endroit le plus isolé de la montée Saint-Sébastien, il fut arrêté par trois hommes qui lui demandèrent sa bourse. Il leur répond qu'il n'a que 2 f. et qu'il va les leur donner ; mais ils se jettent sur lui, fouillent ses poches et lui enlèvent sa montre et son argent. Ils continuaient leurs recherches, lorsque l'épiciers parvient, en se débattant, à s'échapper de leurs mains. Dans sa fuite, une pierre l'atteint à la tête, ce qui ne l'empêche pas d'arriver jusque chez lui. Il n'est, dit-on, pas encore guéri de sa blessure, et il a gardé jusqu'à ce jour le silence sur l'attaque dont il a été victime et que nous tenons d'un de ses voisins.

On annonce l'arrivée de M. Thalberg à Lyon. Nous ne savons encore si cet habile pianiste se fera entendre dans notre ville.

Deux jeunes femmes ont été prises en flagrant délit de vol dans un magasin de nouveautés, et nanties l'une et l'autre d'un coupon de soierie qu'elles avaient caché sous leur manteau. A leur interrogatoire devant M. le commissaire de police, l'une d'elles, fondant en larmes, a avoué qu'elle s'était laissée aller à commettre ce vol afin d'avoir une robe de soie pour aller au bal de la Rotonde.

A la dernière audience du tribunal correctionnel de notre ville, le nommé Eudéric Condanni a été condamné par défaut à quinze jours d'emprisonnement pour avoir dansé au bal de la Rotonde une danse prohibée.

Un vol qui est évalué à environ 800 francs a été commis récemment au préjudice d'une blanchisseuse, Mlle Roux, dont le domicile se trouve situé dans le passage de l'Argue. La police n'a encore recueilli, nous rapporte-on, aucun renseignement sur le vol ; nous espérons qu'elle parviendra par d'actives démarches à découvrir la trace des voleurs.

Spectacles du 21 janvier 1842.

GRAND-THÉÂTRE. — Le Domino Noir. — L'Ecole des Maris-CÉLESTINS. — Les Pilules du Diable.

DÉPARTEMENTS.

Le préfet du département de l'Allier prévient le public que, par arrêté en date du 21 du mois dernier, M. le ministre de l'agriculture et du commerce a réglé ainsi qu'il suit le tarif des eaux de Vichy qui seront expédiées à partir du 1er janvier 1842, époque de la mise en régie de l'établissement thermal, savoir :

Bouteille d'un litre, avec bouchon, capsule et emballage,	60 c.
Demi-bouteille d'un litre, id. id. id.	35 c.
Il sera fait une remise de 5 0/0 sur le prix de 100 bouteilles au-dessus.	

On pourra faire remplir aux différentes sources de l'établissement thermal des bouteilles d'un litre ou d'un demi-litre, au prix de 30 c. le litre ; ci. 15

Et de 15 c. le demi-litre ; ci. 15

Mais il sera payé, en outre, à la régie, pour le bouchon et la capsule, 5 c. par bouteille ; ci. 5

A l'avenir, les demandes d'eau devront être faites directement et par lettres affranchies au régisseur de l'établissement thermal de Vichy. Les envois seront accompagnés d'un certificat

d'origine délivré par ce fonctionnaire. Les eaux seront contenues dans des bouteilles de grès fermées, outre le bouchon, par une capsule indiquant le millésime de l'année de leur puisement et le nom de la source d'où elles proviendront.

— Vers la fin du mois de décembre, un bonhomme de Condamine, canton de Lons-le-Saunier, n'ayant pu payer l'amende à laquelle il venait d'être condamné pour avoir fait un peu de bois dans la forêt voisine, fut saisi et déposé dans la maison d'arrêt de cette ville. Mais cet homme était le seul musicien de son village; il était aimé de tous, et c'était lui qui faisait danser les jeunes filles au son de sa vielle. Aussi les portes de la prison, qui s'étaient fermées sur lui pour un mois, ne tardèrent pas à s'ouvrir. Une vingtaine de jeunes gens de Condamine vinrent à Lons-le-Saunier, le 2 janvier, réclamer le captif qui leur fut livré moyennant paiement de l'amende. Ces braves jeunes gens lui rendirent son instrument chéri et retournèrent ensemble, heureux et fiers, dans leur village, non cependant sans avoir fait une station gastronomique au joli hameau de Sobief où ils célébrèrent chez la maman Gille la délivrance de leur bon et joyeux ménestrier.

— Voici les résultats de l'autopsie pratiquée à l'Hôtel-Dieu de Marseille sur le cadavre du commandant Arrighi : La balle est entrée par la partie supérieure externe du bras droit, a fracturé l'humérus en plusieurs esquilles et pénétré dans la poitrine entre les troisième et quatrième côtes, qu'elle a pareillement fracturées; elle a ensuite traversé la partie inférieure du lobe supérieur du poumon droit, divisé la bronche droite et la bronche gauche, traversé la partie inférieure du lobe supérieur du poumon gauche; sortie ensuite entre les troisième et la quatrième côtes qu'elle a brisées, elle a pénétré dans la partie supérieure interne du bras gauche en y produisant une fracture beaucoup moins forte que celle du côté droit; elle paraît avoir été arrêtée par l'os, réfléchi en dedans, et s'est logée dans le creux de l'aisselle, toute déformée et aplatie.

On a trouvé dans les cavités de la poitrine un épanchement considérable de sang coagulé qui provenait de la blessure des poumons. Le sang avait reflué dans les bronches et de là dans la trachée; il sortait en abondance par la bouche et les narines. Des parties d'os chassées par la balle ont été trouvées dans le poumon. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les gros vaisseaux qui partent du cœur et s'y rendent n'ont pas été atteints.

— Ces jours derniers, le courrier de Bordeaux n'est arrivé qu'à une heure de l'après-midi. Ce retard a été malheureusement expliqué par la grande quantité de sang qui souillait la malle. Quatre malfaiteurs, qu'on soupçonne Espagnols, l'avaient attaqué, vers une heure du matin, à quelques minutes en deçà d'Agen. Surpris à l'improviste par les bandits qui s'étaient jetés aux brides des chevaux, le postillon a été d'abord frappé de coups de poignard. Aux cris qu'il a poussés, M. Lemaitre, le courrier, seul dans la voiture, s'est courageusement précipité en bas, un couteau-poignard à la main. Une lutte affreuse s'est alors engagée; il a pu atteindre plusieurs des assaillants avec son arme et en a même étendu un sur la place. La vue de leur camarade râlant, l'attitude déterminée de M. Lemaitre, le désappointement enfin des brigands qui supposaient sans doute que quelque voyageur portant des valeurs considérables devait être dans la malle, les ont déterminés à se retirer en enlevant le blessé.

M. Lemaitre a dû conduire la voiture jusqu'au prochain village, où il a confié le postillon aux soins empressés des habitants, et a averti l'autorité de l'attentat qui vient d'avoir lieu. M. Lemaitre a reçu huit blessures d'arme tranchante, dont certaines sont graves, et un affreux coup de pierre sur l'œil. Il faut espérer que la justice saura mettre la main sur les coupables; la circonstance du brigand blessé peut la servir dans ses recherches. Nos contrées n'avaient de long-temps entendu parler de pareil crime; la sécurité de la route de Toulouse à Bordeaux était surtout proverbiale. Aussi tout le monde se racontait-il cet événement avec autant d'étonnement que d'indignation. (Emancipation.)

— Un vaste dépôt tourbeux des marais d'Oyonnax, sur les limites du département, dont l'exploitation est dirigée par M. Guillard-Lièvre, ouvre une nouvelle voie à nos nombreuses usines, et tend à devenir une ressource précieuse pour l'industrie métallurgique du Jura. Après des essais multipliés, cet honorable industriel est parvenu à carboniser parfaitement la tourbe; il l'a rendue d'un usage plus commode, d'un transport plus facile et surtout d'une valeur supérieure. Aujourd'hui ce charbon se recommande par sa composition homogène, par la manière égale dont la chaleur se distribue et par l'absence de principes sulfureux, ce qui le rend très-propre au travail des métaux. Les fours disposés par M. Guillard-Lièvre pour la carbonisation de la tourbe sont actuellement en pleine activité et produisent journellement de grandes quantités de charbon. (Patriote jurassien.)

Correspondance particulière du Censeur.

TOULON, le 21 janvier 1842. — Nous tenons les renseignements suivants d'un officier arrivé d'Afrique par le dernier paquebot : « Ce n'est pas seulement au système de razzias et à la misère qui en était le résultat pour certaines tribus qu'il faut attribuer la défection presque générale qui s'opère dans la province d'Oran. Les Trarah et les Oulassah, qui peuplent les deux rives de la Tafna, n'ont jamais eu à souffrir de nos excursions, pas plus que les tribus de la Jacobie. Parmi les causes principales des soumissions que l'on obtient, il faut placer la volonté franchement manifestée depuis un an par la France de se maintenir dans le pays, d'y dominer sans partage et d'y faire occuper fortement les points principaux; la chute des forteresses de l'Émir; enfin le succès de nos armes toujours et partout, et nos excursions presque permanentes dans toutes les directions.

« Quelques tribus ont seconé le joug d'Abd-el-Kader parce que ce chef les avait ruinées et s'était montré cruel à leur égard; d'autres se sont soumises à la France parce que des marabouts respectés ont montré la volonté du ciel chassant les Turcs et favorisant les chrétiens; enfin, dans l'intérieur, un marabout a levé son drapeau contre celui du fils de Mahiddin, et il a été nommé chef de l'ouest, parce qu'il a promis d'être l'allié du vainqueur. D'ailleurs les indigènes ont acquis la certitude que nous ne les livrerions pas sans défense à Abd-el-Kader et qu'ils seraient efficacement protégés. Or, c'est ce manque de protection qui en retenait un grand nombre sous les drapeaux de l'Émir. »

— La gabarre la *Lamproie*, commandée par M. Pironneau, lieutenant de vaisseau, est partie pour Cadix, et le brick *l'Argus* pour les côtes d'Italie.

Le bateau à vapeur le *Ramier* est sorti du port. On annonce que ce paquebot se rendra prochainement à Tunis, en remplacement de *Brandon* qui s'est perdu en se rendant dans ces parages.

Depuis qu'il n'y a aucun bateau à vapeur affecté au service de la correspondance entre Bone et Tunis, on se procure difficilement des nouvelles de cette régence. Nous ne savons seulement pas encore si les quatre vaisseaux partis pour le Levant sous le commandement de M. Cosmao, capitaine de vaisseau, se sont montrés devant la Goulette.

Cette division doit avoir rallié, à l'heure qu'il est, celle que commande M. le contre-amiral de La Susse.

Le bateau à vapeur infirmier le *Grégois* est sorti du bassin et a été mis en rade. Le *Phéon* l'a remplacé aujourd'hui au bassin.

Les deux corvettes de charge *l'Oise* et *l'Agate* prennent un nouveau chargement pour l'Afrique.

On dit que la goëlette *la Mésange* est destinée à aller remplir une mission particulière à Venise.

Le vaisseau et les deux bâtiments de charge arrivés ces jours derniers d'Alger ont débarqué plus de 1,000 militaires congédiés, parmi lesquels on remarquait un grand nombre de sous-officiers.

C'est la frégate *la Dillon* qui doit aller dans le Levant avec des marins pour compléter les équipages des bâtiments composant la division La Susse. Le courrier d'Afrique est en retard.

Au moment où la commission des pétitions est sur le point d'ouvrir ses travaux, il n'est pas sans importance de faire connaître dans quelles proportions sont mises de côté les pétitions présentées à la chambre des députés. Voici le résultat de 1832 à 1840 inclusivement :

PÉTITIONS PRÉSENTÉES.	PÉTITIONS NON RAPPORTÉES.	
En 1832.....	793	398
1833.....	344	280
1834.....	1,529	785
1835.....	1,803	707
1836.....	636	406
1837.....	819	419
1838.....	1,631	416
1839.....	1,017	703
1840.....	1,511	795

Totaux..... 10,038

Il résulte de ce tableau que près de la moitié des pétitions présentées à la chambre ne sont pas rapportées.

On lit dans la Gazette d'Augsbourg :

L'évêque grec de Serajevo vient d'être destitué sous prétexte d'avoir pris part à des intrigues politiques, mais en réalité pour avoir considéré le hattî-shérif de Gulhané comme quelque chose de plus qu'une lettre morte, et avoir fait en conséquence des réclamations en faveur de ses coreligionnaires. Voilà ce que le ministre ottoman n'a pu lui pardonner.

Dans ces derniers temps, le vladika de Montenegro a reçu une somme d'argent considérable de la Russie, ainsi que les insignes en brillants de l'ordre de Sainte-Anne de première classe. Wuchitch et Garaschan, chefs du parti vaincu, avaient désiré s'établir sur le territoire autrichien près de la frontière de Serbie, mais le gouvernement a adressé des réclamations à ce sujet au cabinet autrichien.

Nouvelles Diverses.

On sait que depuis plusieurs années l'établissement des haras du Pin possède un troupeau de taureaux et vaches anglaises, dites *courtes cornes*, du comté de Durham, par suite d'une vente à l'enchère de quelques uns de ces animaux. Une vache grasse vient d'être abattue: vivante, son poids atteignait 680 kilogrammes. Après l'abattage, voici les divers rendements qu'on a constatés: les quatre quartiers, 377 kilog.; ceux de derrière, 192 5; ceux de devant, 184 5; le cuir, 38 kilog. 5; le suif, 51 kilog.; le sang, 50 kilog. La viande présentait un très-bon aspect. On ne s'attendait pas à trouver tant de suif. C'est le premier animal de la fameuse race de Durham tué en France. (Revue de l'Orne.)

—Le froid s'est fait sentir en Espagne d'une manière inaccoutumée. A Saragosse, Cordoue, Barcelone et Burgos, le thermomètre est descendu au-dessous de zéro, et même les vignes sont gelées sur plusieurs points. Ce froid rigoureux a exercé une influence fâcheuse sur l'industrie catalane: les travaux ont été suspendus dans les fabriques et les ouvriers sont en proie à la misère. La température n'a pas changé. On aura à déplorer la perte de la récolte sur plusieurs points.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

On écrit ce qui suit des côtes de Catalogne :

« Tout est assez calme actuellement dans ces contrées, mais on est inquiet sur l'avenir. La population de Barcelone est persuadée que le gouvernement est à la veille de signer un traité de commerce avec l'Angleterre, et l'on craint avec raison que ce traité ne porte un coup fatal aux fabriques d'étoffes en coton de la Catalogne, et plus particulièrement de la capitale de cette province. On attend avec impatience le résultat des interpellations qui doivent être adressées à ce sujet au ministère. Dans le cas où il ne serait pas favorable, les exaltés, qui rêvent toujours l'indépendance de la Catalogne, pourraient bien profiter du mécontentement des populations pour réaliser le projet.

« Je dois vous dire, du reste, qu'un traité de commerce avec l'Angleterre ne serait pas populaire en Espagne. Quant à la Catalogne particulièrement, elle ne peut se soutenir que par la prohibition.

« Le parti exalté domine toujours ici. »

BIBLIOGRAPHIE LYONNAISE.

DE LA PROSTITUTION DANS LES GRANDES VILLES, DANS LA VILLE DE LYON EN PARTICULIER,

PAR A. POTTON,

Docteur en médecine, médecin désigné de l'hospice de l'Antiquaille (1).

Tandis que dans les hautes sphères du gouvernement et de la société française l'intelligence des hommes s'énerve et se consume en des passes oratoires qui viennent trop souvent nous rappeler les discussions futiles et vaines du Bas-Empire; tandis que cette intelligence s'oblitère au contact de terreurs lamentablement ridicules, court, dans l'ivresse de ses honteuses colères, se retrancher, comme en un dernier asile, derrière les contreforts de l'intimidation, et menace de restaurer le gouvernement de la force ignorante, il se fait au sein de la patrie un mouvement d'idées saines, lumineuses et fécondes qui atteste manifestement que le temps est venu de rassembler et d'organiser les éléments de la société nouvelle.

Le sol où *l'ouragan* de juillet a balayé de son souffle victorieux les derniers vestiges de l'édifice dont les conservateurs d'un principe usé avaient proclamé l'inviolable éternité attend l'ouvrier.

En dépit des efforts et des labeurs fiévreux des sectaires de l'obscurantisme, les ténébres sociales se dissipent, les voiles se déchirent, et le spectacle honteux de toutes les misères que l'optimisme fainéant du pouvoir gouvernemental a laissées s'incarner jusqu'au fond des entrailles de la société commence à apparaître dans sa désolante et cruelle réalité. Il n'est pas un esprit grave et sensé qui ne comprenne aujourd'hui que ce n'est pas par la vertu de l'immobilisme, mais bien par une prompte et énergique résolution d'agir sur les causes génératrices du mal, que le type humain se relèvera de l'état d'avilissement et de dégénérescence dont il porte sur le front la douloureuse et accusatrice empreinte. Il s'agit, — et le devoir en est devenu impérieux, — de l'arracher, sous peine de consommation et de mort, à la complexe et déléterre action de nos désordres industriels et de leur inévitable et fatal corollaire, la prostitution.

Pour nous, la question n'est plus de savoir si les nations civilisées ont l'intelligence des grandes œuvres qu'elles ont à accomplir sur le domaine terrestre dont Dieu leur a confié la gestion; nulle volonté, nulle puissance humaine ne sauraient désormais les en détourner. Les investigations rationnelles et élevées de la science, dans notre époque d'ardente ébullition intellectuelle, ont jeté au creuset régénérateur tous les fragments épars du problème dont l'humanité recherche la solution, et les grands travaux économiques qui se sont produits depuis dix ans ont marqué le but en indiquant les moyens de l'atteindre et de le réaliser. Les convulsives agitations de la société sont un signe évident qu'elle éprouve l'irrésistible besoin d'en finir avec les hideuses souillures qui la

(1) En vente à Lyon, chez Charles Savy jeune, libraire-éditeur, quai des Célestins, 48; à Paris, chez J.-B. Baillière et Germer-Baillière, rue de l'École-de-Médecine.

dépriment et la déshonorent. Elle en trouvera la force comme elle en a le désir et la volonté. Les gouvernements lui préteront-ils leur concours, ou sera-t-elle forcée d'agir sans eux et malgré eux? Le travail réformateur s'accomplira-t-il pacifiquement ou révolutionnairement? Serons-nous réduits à inaugurer laborieusement l'établissement de l'ordre et de l'harmonie sociale? Toute la question est là.

Lyons, la grande cité manufacturière, l'immense atelier qui embrasse et confond dans ses serres-chaudes une population de soixante mille ouvriers de tous âges, de tous sexes, porte à un degré peut-être sans égal dans notre pays la peine des infirmités de nos institutions et du laissez-faire, ou laissez-passer de nos systèmes industriels et commerciaux. On a pu reprocher long-temps à la science médicale de se tenir dans une déplorable neutralité au milieu des principes destructeurs d'un régime énergiquement condamné par ses effets, et de ne pas tendre une main précieusement secourable à la science économique. Mais aujourd'hui, — la preuve nous en est acquise, — elle a enfin compris qu'il est des maux contre lesquels toutes les ressources de l'art se consumeront en efforts impuissants sans le secours actif des institutions, et nous sommes heureux d'avoir à constater qu'elle s'est émue et justement alarmée chez nous du progrès rapide des souffrances publiques; que du sein même de notre ville sa voix s'est élevée pour jeter comme un cri de détresse devant les œuvres de la prostitution et pour convier quelque travailleur ardent et laborieux à sonder résolument la plaie la plus redoutable de notre civilisation.

C'est à cette généreuse et sage impulsion que la société de médecine de Lyon a obéi en mettant au concours la question traitée dans l'ouvrage qui nous occupe, que la bibliographie lyonnaise est redevable d'un livre qui, par la nature et la portée de ses aperçus économiques, est destiné à tenir une place honorable à côté des écrits de Parent-Duchâtelet, d'Emile Bères, de Villermé, d'Eugène Buret, etc., dont les tristes révélations ont produit parmi les hommes de savoir et d'étude une sensation qui légitimerait pleinement, — si le droit n'en était acquis à la pensée et à la liberté humaine, — l'entraînement de l'économie politique moderne à chercher dans le champ des théories les plans et les matériaux nécessaires à la reconstruction de l'édifice social.

Les recherches judicieuses et savantes de l'auteur, des faits nombreux constatés par une longue et studieuse pratique de son art, réunis et coordonnés dans son travail avec une heureuse et remarquable prodigalité, assignent au livre de M. A. Potton un rang non moins honorable parmi les ouvrages de science médicale.

En étudiant les mortelles conséquences de la prostitution, M. A. Potton est donc, comme on le voit par cette simple indication, remonté des effets aux causes d'un mal que l'imprévoyance et l'indifférence sociale des gouvernements a laissé se développer et s'étendre pendant des siècles, sans lui appliquer d'autre palliatif qu'une surveillance presque illusoire, sans lui opposer d'autre contre-poids qu'une répression plus illusoire encore.

Il serait difficile d'assigner une origine certaine à la prostitution. L'auteur du livre qui nous occupe nous a paru la considérer, avec Parent-Duchâtelet, comme un vice essentiellement lié à l'état de l'homme réuni en société. Cependant, hâtons-nous de le dire, — car, s'il en était ainsi, nous serions réduits à envier le sort des peuples sauvages, — tandis que, d'une part, M. A. Potton a constaté que c'était chez les nations commerçantes que les mœurs s'étaient toujours montrées les plus dissolues, il a, d'autre part, remarqué avec raison que, malgré les vices et les conditions arbitraires de son organisation, le régime des corporations d'arts et métiers, des jurandes et maîtrises avait été un obstacle puissant au développement de cette lèpre hideuse et aux maladies qu'elle traîne à sa suite. Il a vu ainsi par ce simple fait que, le travail étant organisé, la concurrence limitée, le salaire réglé, le sort de l'ouvrier se trouvait mieux garanti, l'ordre et les mœurs étaient mieux protégés contre les débauches qui, grâce aux longs chômages et aux perturbations du régime actuel, ont à la fois leur source et leur aliment dans la misère des classes laborieuses et pauvres. Dès lors, rapportant en quelque sorte à un principe générateur unique l'existence de la prostitution, l'intensité inouïe avec laquelle depuis vingt-cinq ans elle promène ses ravages sur le monde civilisé, c'est dans la concentration désordonnée des populations dans les villes et dans les grands centres manufacturiers, c'est dans l'entassement et la confusion des sexes et des âges dans la fabrique, en un mot, c'est dans l'organisation industrielle des sociétés modernes qu'il a trouvé à la fois la cause et le foyer de la prostitution, le propagateur le plus intrépide des accidents morbifiques qui, par un effet indispensable de la loi de solidarité, sont arrivés à altérer sensiblement la santé publique dans toutes les classes de la société, et qui menacent de l'affecter bien plus gravement encore dans la personne des futures générations.

Lorsque des crises commerciales viennent entraver la fabrique, « le né-gociant, dit M. A. Potton, laisse des milliers de bras sans ouvrage, sans pouvoir se procurer des résultats de sa conduite. Les femmes se trouvent frappées les premières; leurs travaux, déjà trop faiblement rétribués pour la plupart, subissent ou une intermission dans l'exécution, ou une réduction considérable dans le prix... »

« Dans les temps de chômage, on voit des jeunes filles abandonner à la nuit tombante les ateliers qui ne peuvent les nourrir, et, rougissant dans le principe, demander à la débauche le pain que ne leur donne plus le travail... »

« Il est démontré que, durant les malaises de notre industrie, l'ouvrière souvent, quelle que soit l'activité apportée dans l'accomplissement de ses devoirs, quelle que soit l'économie établie dans ses dépenses, ne peut vivre de seules ressources de sa profession. »

Puis il ajoute ceci avec Eugène Buret : « La prostitution, dans les villes manufacturières, est devenue pour les femmes un moyen d'existence et un supplément de salaire! »

Il cite ailleurs ces paroles lamentablement caractéristiques de Villermé :

« Si je compare l'existence de ces femmes, — les prostituées, — à celle des ouvrières obligées de mener une vie sédentaire et de s'étourdir de travail pour pourvoir à leurs besoins, ces dernières me paraissent plus misérables que les autres. »

Et enfin M. A. Potton se demande, avec l'infortuné Boyer, « si, au lieu de se récrier contre la dissolution des mœurs, il ne serait pas plus simple, plus sage et plus juste d'en chercher les causes et d'y remédier. » Et étant reconnu et constaté que la prostitution et ses conséquences sont le fait « de l'organisation du travail telle qu'elle existe parmi nous », il observe que « c'est le travail qu'il faut prêcher, qu'il faut surtout organiser, pour obtenir des résultats positifs », et il entrevoit dans l'association un moyen de diminuer et peut-être d'arrêter le mal.

Il n'en faut pas douter, en effet, le remède est là, et si on veut arrêter les effets de la prostitution, il faut faire à la femme sa part dans le travail producteur de la richesse sociale, et la mettre à l'abri des misères de toutes sortes qui la livrent sans défense et sans protection à la consommation du vice; comme il est rigoureusement nécessaire de modifier, de réformer, par l'organisation du travail et par une distribution plus équitable des fruits de la production, l'état précaire des ouvriers, si on veut, au double point de vue social et politique, inaugurer dans la patrie, à la place des désordres et des luttes, le triple accord de la paix, de l'ordre et de la liberté.

Lyons a été considéré par M. A. Potton comme une des villes d'Europe les plus corrompues. En étudiant l'influence que l'accroissement de sa population et l'augmentation des garnisons militaires ont exercée surtout depuis une douzaine d'années sur le développement de la prostitution, il est arrivé, en s'appuyant sur des données qu'il considère comme exactes, à en présenter, par des chiffres étayés d'ailleurs sur de recommandables autorités, un état véritablement effrayant.

Ainsi, portant à deux cent mille âmes l'ensemble de notre population en y comprenant les faubourgs il a trouvé, sans faire entrer dans ses calculs les prostituées inscrites à la mairie, une femme se livrant au libertinage sur cinquante individus.

« Admettant que les femmes entrent à Lyon pour moitié dans le chiffre de deux cent mille habitants, il reste une femme sur vingt-cinq qui s'abandonne à la débauche: comme un quart à peine, par sa position, par son âge, tombe dans les conditions que le vice exige, nous arrivons à cette proportion énorme de rencontrer une femme sur dix vivant dans le désordre. » Quelle révélation !

Ces chiffres que M. A. Potton n'a pas posés légèrement pourront sembler fabuleux aux optimistes que l'idée du moindre changement effraie pour leurs positions, et qui se trouvent au mieux parmi tous ces ateliers

de débauche publique et clandestine, qui versent constamment leur poison sur la population, et qui remplissent les hôpitaux de leurs victimes. Pour nous, nous les croyons exacts, et nous déplorons l'aveuglement et l'insouciance des pouvoirs sociaux qui n'ont ni le courage de constater dans sa douloureuse réalité l'état d'une plaie menaçante pour la société, ni la force et peut-être la volonté de travailler à l'atténuation et à la destruction du fléau qui acuse si énergiquement leur ignorance en mécanique sociale. Cette plaie impose à notre régime économique, tout en détournant du travail producteur des forces actives qui s'en vont peuplant les bagnes, les prisons, les dépôts de mendicité, les hôpitaux et les maisons de charité, des charges qui ne sauraient que cesser bientôt d'être en rapport avec les puissances réparatrices de la charité privée et de la fortune publique.

M. Potton avait aussi à constater le nombre des victimes que chaque année la prostitution met à la charge de la médecine. Les chiffres dont il a donné la statistique, et qui nous ont également paru d'une alarmante gravité, portent à plus de huit mille, sans y comprendre les soldats de la garnison, les malades des deux sexes qui reçoivent les secours de l'art. L'Antiquaille en reçoit à elle seule et annuellement plus de 1,500. Parmi les femmes qui y sont admises, les ouvrières dépassent la moitié du chiffre. Le plus grand nombre reçoit les soins particuliers des médecins de notre ville. M. Potton en évalue la moyenne à six mille. Enfin quelques malades sont aussi traités à l'Hôtel-Dieu par les soins des bureaux de bienfaisance et dispensaires de Lyon.

Parmi les causes aggravantes des maladies qui sont la conséquence de la prostitution, l'auteur a noté avec raison l'industrie des vendeurs de remèdes secrets, de ces charlatans qui abusent si cruellement de la naïveté et de la crédulité populaires, et dont l'intervention dans les affaires médicales, loin de diminuer les occupations du médecin, tendent au contraire à en accroître la masse par les moyens empiriques dont les guérisseurs font usage dans le traitement des malades qui ont eu le malheur de se livrer à leur ignorante et coupable médication. M. A. Potton devait s'élever, — et il l'a fait avec une consciencieuse et louable énergie, — contre un état de choses qui jouit, de la part des magistrats et du gouvernement, de la tolérance et de la protection les plus funestes, qui laissent faire et laisser passer tous ces artisans de destruction dont l'office ruine presque toujours la santé, quelquefois la vie, et dont le moindre inconvénient est d'absorber les rares épargnes de l'ouvrier quand il ne le réduit pas, par des dépenses exagérées, à la misère qui le conduit au désordre et de là le pousse, par un inévitable et fatal enchaînement, dans la voie des délits et des crimes.

Un fait a été signalé par M. A. Potton comme ayant aussi jusqu'à nos jours concouru à l'extension des maladies qui ont leur source dans la prostitution : c'est la diversité d'opinions, parmi les médecins, sur le principe, la nature, les causes, les signes et les conséquences de ces maladies. Bien que nous soyons étranger à l'art médical, cette partie de son ouvrage nous a paru, comme toutes les autres, écrite avec une sagacité d'autant plus recommandable qu'il s'appuie lui-même, dans le développement de sa doctrine, sur les autorités les plus élevées dans la science et sur l'opinion des auteurs lyonnais les plus accrédités par leurs ouvrages et par une pratique distinguée de leur art.

En traitant ce sujet si grave, qui se recommande puissamment aux amis de l'humanité, aux persévérantes investigations de la science, à la sollicitude incessante des magistrats, à l'attention suprême des gouvernements, M. A. Potton a vu la prostitution; qui ruine à la fois la santé physique et la santé morale des populations, enlevant par milliers, au service de la

patrie, ses défenseurs et ses artisans, et ouvrant ainsi une issue de plus au paupérisme, en détournant du travail national des forces qui consomment sans produire.

Les effets du fléau ont acquis dans notre ville un tel degré d'intensité que l'état des secours publics et gratuits a cessé d'être en rapport avec les besoins, et qu'il y a nécessité absolue de fournir à l'hospice de l'Antiquaille les moyens de recevoir annuellement un nombre beaucoup plus considérable de malades et de rendre son accès plus facile aux malheureuses victimes de la prostitution.

Tout en rendant aux efforts généreux et éclairés de cette maison la justice qui leur est due, M. Potton indique des améliorations et des réformes intérieures dont la voix de l'humanité et de la morale consacre l'urgence. Sans attendre des moyens de surveillance et de répression des résultats qu'en d'autres temps une sévérité presque barbare n'a pu jamais obtenir, il propose un certain nombre de mesures utiles, nécessaires, et qui rentrent dans les attributions des magistrats municipaux. Pour que le mal puisse être combattu avec fruit par la science médicale, il en demande la concentration; dans l'intérêt de la morale publique, que la provocation et le scandale soient réprimés avec sévérité.

Qu'advient-il des sages mesures dont l'auteur attend l'exécution des édiles de notre cité? Infatigable protégée, la prostitution se joue des obstacles par l'infinité variée de ses formes, et elle a des intérêts et de puissantes protections de ce côté de la société d'où partent tant de vertueuses déclamations contre la grossièreté et la dépravation des classes ouvrières. Ecoutez M. Potton :

« Nous pourrions citer des prostituées, arrêtées comme malades, relâchées néanmoins immédiatement après la visite, par le crédit et à la sollicitation de certains magistrats haut placés.

« Nous savons de source authentique que des menaces indirectes de destitution ont été faites par des personnages influents à des employés pour leur empêcher de surveiller des maisons clandestines où étaient conduites et souillées des filles mineures. »

Quelle triste et émouvante révélation! Que parlez-vous donc, hommes d'état, de conserver un ordre de choses où, du faite à la base, la corruption et les vices les plus hideux exercent un empire souverain, où la débauche prime partout la morale, où la vertu devient pour ainsi dire une illusoire et irréalisable utopie? Ne voyez-vous pas que le temps presse de procéder à la réhabilitation humaine par un grand et héroïque remède?

Nous aurions beaucoup de choses à dire encore sur le livre de M. Potton. C'est une mine inépuisable où les idées et les faits présentent à l'esprit un vaste champ d'études et de méditations, et nous éprouvons, en terminant ces lignes, le besoin de dire que nous l'avons à peine effleurée. Ce livre, bien qu'il porte surtout par sa nature le cachet de la science médicale, sera lu avec intérêt par les gens du monde. Il offre aux économistes de précieux matériaux, et il est pour le gouvernement un avertissement de plus que les vieilles bases de la sociabilité ont fait leur temps.

En le couronnant, la société de médecine de Lyon a fait plus que de décerner à son auteur une récompense méritée; elle a rendu à la société un éminent service, et la noble direction qu'elle sait donner à ses philanthropiques travaux lui assure la reconnaissance publique. J. R.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Ceux des nombreux amis de M. Antoine BERLIE, administrateur

de l'hospice de l'Antiquaille et du Mont-de-Piété, qui n'auraient pas reçu de lettres de faire part, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu mardi 25 du courant, à neuf heures du matin.

Les amis de M. Faure aîné, restaurateur, rue de la Poullaillerie, 19, qui n'auraient pas reçu de lettres de faire part, sont priés de se rendre à son domicile, rue de la Poullaillerie, 19, à neuf heures du matin; ils sont priés de regarder cet avis comme une invitation.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 20 JANVIER.

NOMBRE.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	OFFERT.	DEMANDÉ.
1,500	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	2,825	
1,000	700	Saint-Etienne.		
550	600	Grenoble.		
500	750	Saône-et-Loire.		
400	700	Dijon.		
3,000	750	Trois villes du Midi.		
1,740		Turin.	600	
1,000		Montpellier.		
1,000		Besançon.		
1,000		Reims.		
1,000	600	Metz.	650	
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale..		
Idem.		Union.	490	
Idem.	1,000	Société civile.		450
1,500	800	Grangette et Colatte.		
4,000		Côte Thiollière.		
1,000	1,000	Comp. gén. des Tréf.		
1,000		Ce des mines des Lites.		
2,500		Comp. du Villars.		
520	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale..		
500	4,000	Société lyonnaise.		
800	500	Rhône supérieur.		
154	5,000	Gondoles sur Saône.		
200	10,000	Compagnie de l'Aigle.		
	5,000	Compagnie du Sirius.	3,500	
4,500	1,000	Ponts.		
480	2,000	sur le Rhône.		
500	2,000	de la Feuillée.		2,050
220	2,000	de l'Île-Barbe.		
1,800	1,000	et Gare de Vaise.		
6,000		Canal de Givors.		
2,200	5,000	Chem. de Fer de Lyon à Saint-Etienne. . .		5,500
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.		
800		Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèche.	5,100	
800	1,000	Forges et Tréfileries de Belmont (Isère). .		
2,000	1,000	Banque de Lyon.		
700	750	Caisse d'escompte, commerce des bestiaux.		
Illimité		Omniùm.	890	
2,000	500	Société riveraine d'assurance.		
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie. . .		
650	1,000	Plâtrière de Berzy-la-Ville.		

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULLAILLERIE, 19.

ROTONDE DES BROTEAUZ.

Samedi 29 janvier 1842.

3. NUIT PARISIENNE,

A l'instar des Bals de la Renaissance.

L'orchestre, composé de 60 musiciens et dirigé par MM. Cherblanc jeune et Charles Gourlier, exécutera pour la première fois des quadrilles nouveaux. Une nouvelle décoration confectionnée pour ces Bals sera éclairée par 800 feux de gaz. Les plus grandes mesures d'ordre et de propreté sont prises pour concilier les plaisirs du public avec la décence et les mœurs. Le Bal commencera à dix heures.

Prix d'entrée : 2 fr. pour un Cavalier ; 1 fr. pour une Dame.

MALADIES SECRÈTES.

SIBOP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et véneriens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les tumeurs et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés; et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel élog.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
 Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-d'au-Croix, près la Banque.
 — A Vienne, chez M. Moutret fils, épicière, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenau père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou.

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, n^o 10.

(4885) A vendre.

MAISON

Située à Vaise, route du Bourbonnais, dans laquelle est établie une fabrique de plâtre.

S'adresser audit M^e Laval, dépositaire des titres de propriété et chargé de traiter.

(258) A vendre pour cause de maladie.

UN FONDS DE CAFÉ agencé tout à neuf, bien achalandé, situé aux environs du Jardin-des-Plantes. — Location : 400 fr. — Facilités pour le paiement. S'adresser à M. Barbotat, rue Mulet, n. 2, à Lyon.

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE A LYON, PLACE DES CORDELIERS.

IMPRIMERIE LITHOGRAPHIQUE

A vendre.

Cet établissement, ayant vingt années d'existence, est composé d'un matériel très-considérable. Sa nombreuse clientèle, due à la perfection de ses produits, ne laisse rien à désirer.

S'adresser, pour les renseignements et le prix, à M^e Morand, notaire, rue de la Gerbe. (5086)

(5485) A vendre.

UN JOLI TRAINÉAU.

S'adresser à MM. Bonafous frères, rue Neuve, 17.

UNE IMPRIMERIE

A vendre

A DES CONDITIONS TRÈS-FAVORABLES, A GENÈVE.

Elle est composée de cinq presses en fer et de 20,000 kilogrammes de caractères environ, avec tout le matériel nécessaire pour faire marcher cet établissement pourvu d'une bonne clientèle.

S'adresser à M. N. Prévost, agent d'affaires, Corratier, n. 234, chargé de traiter. (5475)

ÉTUDE DE M^e TAVERNIER, NOTAIRE A LYON.

(243) A vendre de suite.

UN FONDS DE PENSION BOURGEOISE, depuis longtemps connu à Lyon, avec une location avantageuse. S'adresser à M^e Tavernier, notaire, rue Bât-d'Argent, 22.

En dépôt chez VERNET, pharmac., aux Terreaux, 15.

Bandages, — Suspensoirs, — Mamelons, — Bouts-de-Sein, — Urinaux, — Bibérons, — Téterelles, — Clyso-pompes, — Pessaires, — Cornets et Tubes acoustiques, — Clysoirs, — Seringues, — Plaques et Bracelets à Cautére, — Papier pour Cautére et Vésicatoire. (7503)

MALADIES SECRÈTES.

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et fleurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n^o 12, près la place Lévis. (7175)

AVIS.

La Nouvelle Société des SOUFFLEURS prévient le public qu'elle donnera ses deux bals le 9 et le 15 février prochains, au café du Grand-Orient, aux Brotteaux.

On pourra se procurer des billets d'entrée chez M. Clair, propriétaire de cet établissement. (260)

EAU DE PÉTALES DE FLEURS D'ORANGER

D'ÉTIENNE ROBERT,

DISTILLATEUR A GRASSE.

Cette Eau, distillée avec la seule partie blanche de la fleur d'orange, les pétales, est douce, très-suave et assez parfumée pour servir à la toilette.

Ainsi privée de la portion jaune et verte qui contient un principe âcre, à odeur forte, elle convient aux personnes irritables et calme toute exaspération nerveuse.

Dépôt général à la pharmacie des Célestins, à Lyon.

Il sera établi des sous-dépôts.

Même adresse : dépôt de toute sorte de THÉS DE CHINE

correspondance de la Compagnie anglaise. (7670)

ASTHÈNES, IRRITATIONS, INFLAMMATIONS DE POITRINE

SIROP ANTIPHLOGISTIQUE DE BRIANT

Brevet du Roi. — Paris, rue Saint-Denis, 154.

Ce SIROP, dont la supériorité est reconnue sur tous les autres pectoraux, guérit en peu de temps les MALADIES INFLAMMATOIRES DE POITRINE, d'ASTHÈME et d'INTESTINS. — Dépôts dans toutes les villes de France et de l'étranger.

Dépôts chez les pharmaciens suivants: Vernet, à Lyon; Michel, à Tarare; Baillat, à Villefranche; Bouvier, à Thizy; Champin, à Givors; Giroix, à Belleville; Arduin, à Amplepuis; Dupuis, à Charlieu; Labor, à Roanne; Bajot, à Saint-Galmier; Guyot, à Rive-de-Gier; Couturier, à Saint-Etienne; Paquelin, à Chalon-sur-Saône; Berthet, à Charolles; Ginot, à Louhans; Lacroix, à Mâcon; Meunier, à Tournus; Ricard, à Grenoble; Milot, à Saint-Symphorien; Trouillet, à Vienne; Ghis, à Vif; Béraud, à Bourg; Martin, à Belley; Giroix, à Gex; Morel, à Thoissey. (7343)

MARQUE DÉPOSÉE CHEMISERIE LAFONT & RUPIN

Chemises de 5, 6, 7, 8, 10 f. et au dessus. Flexilou et Cravate prête (brevet) réunion des qualités du col et de la cravate. 8, rue Lafont, à Lyon. (6486)